

Un motard flashé à 213 km/h



Un motard flashé à 213 km/h

Excès de vitesse

Samedi 2 janvier, sur la RN 124, commune de Gimont, un automobiliste de 38 ans roulait à 139 km/h pour une vitesse autorisée de 80 km/h. Ce dernier était contrôlé positif au cannabis. A 17 heures, à Sainte-Christie-d'Armagnac, sur la D 522, un automobiliste de 26 ans a été contrôlé à 130 km/h pour une vitesse autorisée de 70 km/h.

Dimanche 3 janvier, sur la RN 124, à l'Isle-Jourdain, à 16 h 50, un automobiliste de 47 ans demeurant dans la Haute-Garonne a été flashé à 185 km/h pour une vitesse autorisée de 110 km/h. Toujours sur la commune de l'Isle-Jourdain, à 15 heures, un motard Haut-Garonnais de 31 ans, sur la RN 124, roulait à 213 km/h pour une vitesse autorisée de 110 km/h.,

Les quatre contrevenants ont eu leurs permis de conduire retirés et les véhicules mis en fourrière en attendant le jugement au tribunal.